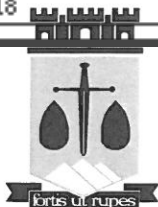


AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018_05-DE
Regu le 19/02/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/05

DATE DE CONVOCATION
06 février 2018

DATE D'AFFICHAGE
06 février 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
ENTRE
ROQUEFORT-LES-
PINS ET L'UNICEF
DANS LE CADRE
« VILLE AMIE DES
ENFANTS »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 13 février à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 février 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL			M.VACCANI
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD	+		
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE	+		
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI	+		
MR. GRIMONT			M.POTTIER
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME.VENTRE
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			M.DUPERET-TOUMIEU

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PIRONE

Madame VAN DE VELDE, Adjointe, expose :

L'initiative « Ville amie des enfants » a été lancée en 2002 par l'UNICEF France, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), qui consacre et soutient l'implication des communes au service des enfants et des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté.

Une « Ville amie des enfants » s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.

A cette fin, une « Ville amie des enfants » développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une « Ville amie des enfants », les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une « Ville amie des enfants » se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

Au vu du dossier de candidature pour l'obtention du titre « Ville amie des enfants » présenté par la Commune de Roquefort-les-Pins, la commission d'attribution réunie le 5 décembre 2017 a décidé de décerner le titre « Ville amie des enfants » pour la période 2014-2020 à notre commune.

La commission félicite la commune pour la dynamique en faveur d'une réelle efficacité des droits de l'enfant et le jury a salué la qualité des actions et projets en direction des enfants et des jeunes de notre territoire.

La commission gestion a validé le partenariat et s'est prononcée favorablement sur la signature de la convention entre la ville et le Comité UNICEF local.

OUI l'exposé de Madame VAN DE VELDE,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat entre l'UNICEF et la commune et les termes de la Convention à intervenir.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune à l'UNICEF en versant une cotisation de 200€ par an.
- **PREND** tous les actes afférents à cette décision et procédure.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 février 2018



Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.